

Extrait des règles de classe disponible sur le site Microclass en avril 2019

9.3.2 Le matériel suivant doit être à bord même quand aucune réglementation locale ne s'applique:

- ° 1 gilet de sauvetage pour chaque membre de l'équipage;
- ° 1 bouée de sauvetage (couronne ou fer à cheval);
- ° 1 gaffe;
- ° 1 aviron de godille, ou une paire de rames avec dames de nage ou 2 pagaies;
- ° 1 seau de 10 litres minimum;
- ° 1 ancre ou un grappin de 5 kg minimum, avec minimum 5 mètres de chaîne de 6 millimètres de diamètre, et 20 mètres de cordage d'un diamètre de 10 millimètres;
- ° 1 ligne de remorque.